

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : /

Convocation : 26 mars 2024

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.**

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : /

Mme France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

---

**01 / 2025 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR  
LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE PRADES**

Le Comité du CCAS de Corneilla de la Rivière, réuni sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, à l'unanimité :

- Après en avoir fait présenter le budget de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Prades ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
- Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Prades a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne différentes sections budgétaires ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20250410-012025-DE Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025
---

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,  
Le 11 avril 2025,**

**Le Président,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20250410-012025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025